

ELECTIONS SENATORIALES DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal procède à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales qui se tiendront le 24 septembre 2023.

Sont élus :

Délégués titulaires :

M	JACOTIN	Bernard
Mme	PAILLARD	Virginie
M	HUBERT	Joël
Mme	VAN HOUTTE	Sandrine

M	DOUX	Thierry
	FERREIRA	
Mme	OLIVEIRA	Laure
M	LE CHEVOIR	Pierre

Délégués suppléants :

Mme	THOMAS	Irène
M	TEILLARD	Stéphane

Mme	MARQUES	Laëtitia
M	CHAPPUIS	Jacques

CONTRAT COR MODIFICATION DU PROJET D2023/019

Compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle classe sur l'école de Beauthuil à la rentrée prochaine, les locaux de l'ancienne mairie vont à nouveau être utilisés. Cette nécessité oblige à revoir le projet déposé au titre du contrat Cor afin de redéfinir les deux opérations pour lesquelles des subventions vont être demandées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

Opération n°1

-Réhabilitation de la salle associative « Beau Tilleul » pour : 287 415,59 € H.T.

Opération n°2

-Rénovation des toitures de l'Eglise Saint Martin pour : 241 784,51 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par MM. Olivier Rossignol et Daniel Talfumier et Monsieur le Maire et décide de programmer l'opération décrite plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de l'opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,

Secrétaire de séance :

--

- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai de trois ans pour une durée maximale de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département 77 et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental 77 l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 350 000 € pour un montant plafonné à : 500 000,00 €HT

Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Désigne Messieurs Olivier Rossignol et Talfumier, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui le concerne,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et l'élaboration du dit contrat rural relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

<p>CONTRAT FER MODIFICATION DU PROJET D2023/020</p>

Monsieur le maire explique que suite au dépôt du dossier de demande de subvention au titre du contrat FER, l'agence routière départementale a émis des observations tendant notamment à modifier l'emplacement des places de stationnement prévues sur la place de la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Renonce à la création de places de parking supplémentaire sur la place de la mairie,

Souhaite conserver l'ensemble du projet de demande de subvention au titre du contrat FER inchangé

Autorise le maire à procéder aux modifications et signer tout document s'y rapportant.

<p>CANTINE SCOLAIRE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR D2023/021</p>

Compte tenu de l'augmentation des effectifs et du risque de saturation des locaux, il est proposé au conseil d'ajouter dans le règlement intérieur de la cantine scolaire une phrase indiquant la possibilité de privilégier l'inscription des enfants dont les deux parents travaillent.

<p><u>Secrétaire de séance :</u></p>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification du règlement de cantine à compter de la rentrée de septembre 2023 avec l'ajout de la phrase suivante à l'article 11 :

« dans le cas où les effectifs seraient trop importants, priorité sera donné aux enfants dont les deux parents travaillent »

CONTRAT DE PREVOYANCE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE D2023/022

Monsieur le maire explique que les collectivités vont avoir l'obligation de souscrire un contrat de prévoyance au profit de leurs agents.

Il propose d'adhérer dès à présent à un contrat de prévoyance pour se conformer à l'obligation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le maire à procéder au choix d'un contrat de prévoyance à destination des agents de la commune

Autorise le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal : Mme Paillard indique qu'il fera désormais l'objet de deux publications par an dans un formats réduit mais plus régulier.

Infractions à l'urbanisme : plusieurs dossiers sont en cours, l'une des affaires a été jugée au tribunal, le contrevenant a été condamné à payer 10 000€ d'amende sans toutefois être contraint à la démolition de la construction illégale.

Fête nationale : comme l'an dernier, la présence de food trucks est prévue pour assurer la restauration tandis que l'animation musicale sera assurée par la lyre briaarde

Brocante : la brocante qui s'est tenue sur la commune le 4 juin appelle plusieurs remarques tant au niveau de la sécurité qu'au niveau de la gestion des emplacements.

Incendie d'une habitation sur la commune : les élus ont été mobilisés suite à l'incendie d'un pavillon, il a fallu reloger la personne âgée qui s'est retrouvée sans domicile. M.Fahy salue la réactivité et la bonne gestion de la situation par les adjoints au maire, Madame Paillard met l'accent sur la présence des voisins lors de cet épisode et indique que le problème du logement ayant été résolu, reste la gestion administrative du sinistre pour laquelle l'administré aura besoin d'appui. Monsieur le maire souligne qu'un logement d'urgence existe sur la commune, il a déjà été utilisé à plusieurs reprises mais il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et n'a donc pas pu être utilisé en l'espèce.

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : Monsieur le maire revient sur les différents projets de l'agglomération, notamment la situation du cinéma dont le procès est toujours en cours, l'implantation de studios de cinéma sur le périmètre de la communauté qui

<u>Secrétaire de séance</u> :

a été signée, le projet de maison des arts et du fromage toujours prévu ainsi que la halle des sports en partenariat avec la ville de Coulommiers.

Le budget de la communauté a mis l'accent sur une diminution des coûts de fonctionnement tout en maîtrisant autant que possible la hausse des impôts, le rapport d'activité est accessible sur internet.

Parc Naturel Régional : Monsieur Le Chevoir indique que les travaux se portent actuellement sur l'élaboration de la charte, la stratégie générale vise à préserver le caractère rural du territoire.

La séance est levée à 19h40.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023
SIGNATURES**

FONCTION	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MAIRE	M.JACOTIN BERNARD	
SECRETAIRE	M.CHAPPUIS JACQUES	

Secrétaire de séance :